



## Site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste »

### Compte-rendu du Comité de suivi n° 4 du 25 novembre 2009

**Lieu :** Mairie de SALIGOS (Hautes-Pyrénées)

**Objet de la réunion :**

- rendre compte auprès des membres du comité du pilotage et de suivi du Site Natura 2000 « Lac Bleu-Léviste » de l'avancée des actions programmées en 2009
- recueillir leurs réactions sur ces actions
- programmer les actions à mener en 2010

**Les personnes présentes**

Prénom Nom	Organisme	Prénom Nom	Organisme
Jean Cl. CASTEROT	Pdt CS Houscau et Copils	Réné NADAU	Maire de Saligos
Annie THOMAS	Mairie de Viey (adjt)	Raymond BAYLE	Pdt CSVB
Françoise CAZALE	Pdte FNE 65	Pierre LUBY	Les Chasseurs Barégeois
Yvete NADAU	CSVB	Jacky IGAU	Mairie de Villelongue (adjt)
Jean L. PAMBRUN	Maire d' Ayros-Arbouix	Ludovic OLICARD	CBNPMP
Jérôme COY	ONF	Gilbert COUREAU	ONF
Paulette BEAUPERE	MNP	Marc FILY	DDEA
Stéphanie LANUSSE	DDEA	Anne SALLENT	CRPGE
		Vincent PONTOIS	ONF Animateur Natura2000

*CBNPMP : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées*

*Copils : Comité de pilotage et de suivi*

*CRPGE : Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace*

*CS : Commission syndicale*

*CSVB : Commission Syndicale de la Vallée du Barège*

*DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et l'Agriculture*

*FNE : France Nature Environnement*

*MNP : Nature Midi-Pyrénées*

*ONF : Office National de Forêts*

**Les personnes excusées**

Prénom Nom	Organisme	Prénom Nom	Organisme
Martin MALVY	Pdt Conseil régional	Chantal ROBIN-RODRIGUO	Député des Hautes-Pyrénées
Rolland CASTELLS	Maire de Bagnères-de-Bigorre	Jean-Louis NOGUERE	Maire de SERS
Pierre VERGEZ	Pdt GP Lac Bleu	Jacques BEHAGUE	Conseiller Général
Georges AZAVANT	Conseiller Général	François SASSUS	Directeur ONF Hautes-Pyrénées
Lilia BARBE	DREAL	Corinne MORIN	DREAL
Christine ABADIE	DREAL	Florence ROUX	CREN

*CREN : Conservatoire régional des Espaces Naturels*

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

*GP : Groupement Pastoral*

## Ordre du jour :

- Gestion intégrée des habitats naturels et des estives
- Action Suivi des milieux humides
- Action Suivi de l'évolution des épicéas
- Action Signalétique d'information
- Action Suivi des populations et gestion habitat Desman
- Divers : Site Internet Natura 2000 Vallée des Gaves
- Programme d'actions 2010
- Questions diverses

## Déroulement de la réunion :

Mot d'accueil de René NADAU, maire de Saligos, qui se réjouit de la tenue de cette réunion dans sa commune et souligne l'importance qu'il porte aux actions menées dans le cadre de Natura 2000.

Ouverture de la réunion par J. C. CASTEROT, président du Copils qui exprime son souhait de vouloir organiser les réunions dans chacune des communes composant le site du Lac Bleu-Léviste. Il fait part de la liste des excusés. Il se déclare satisfait de la relance de l'animation après la période d'interruption de l'été 2009 et présente Vincent PONTOIS de l'Office National des Forêts, nouvel animateur depuis fin août 2009.

Exposé par l'animateur du bilan des actions menées en 2009, des actions en cours et évocations des actions à mener en 2010.

Les débats et remarques suscités par la présentation des ces actions sont rapportés ci-dessous :

### **Gestion intégrée des habitats naturels et des estives**

#### **CS du Houscau**

- Parc ovins léger à Bassias : JC Castérot précise que cette action a permis de dynamiser ce quartier. 2 jeunes éleveurs ont pu s'y installer.

- Clôtures de protection sur Bizourtère : M. FILY propose à l'animateur de se rapprocher de l'ONCFS pour obtenir les conclusions du groupe de travail sur le signalement des clôtures.

Il indique que la recherche d'outils de financement est un point important dans les sites « hors directive oiseaux ».

#### **GP d'Isaby**

Anne SALLENT précise aux participants qu'il n'y a pas eu de projets déposés pour des actions dans le site Natura 2000. Cependant, ce GP a conduit de nombreuses actions hors site.

Une visite sur ce GP et une réflexion sur les projets 2010 sont déjà convenues entre le président du GP, le CRPGE et l'animateur N2000.

### **Commission Syndicale de la Vallée du Barège**

-Statut juridique de la piste du Capet : V. PONTOIS indique que le statut juridique de la piste du Capet paraît éclairci après les informations fournies par Maître Lagarde (avocat à la Cour) en février 2008. Ces informations sont annexées au présent compte-rendu à la demande de M. Fily.

Il reste à préciser si l'Arrêté Municipal pris en 1986 par la mairie de SERS est toujours adapté à la situation actuelle. Une entrevue avec le maire de Sers permettra d'y répondre.

R. BAYLE soulève la question de l'attribution de la propriété de cette piste à la CSVB. Il rappelle que cette piste située sur le territoire communal de Sers s'est faite sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Barèges. Pourquoi la CSVB serait-elle propriétaire de cette piste ?

M. FILY propose de rassembler tous les éléments juridiques actuellement en possession, puis de constituer un groupe de travail permettant de faire aboutir ce dossier.

- Travaux sur piste du Capet : l'animateur rappelle que le dernier tronçon de cette piste est inaccessible suite à des éboulements. Cependant, sur la partie accessible, l'établissement d'une convention déterminant les modalités d'entretien de l'accès est retenu par le Document d'objectifs.

R. BAYLE souhaite que les services de l'Etat, utilisateurs initiaux de cette piste, soient partie prenante dans son entretien. Il importe que cette convention regroupe toutes les parties.

J. COY indique que le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) est confronté à des choix complexes pour l'accès à la Forêt domaniale de Capet (remise en état du téléphérique, construction d'une nouvelle piste, installation d'une base-vie). Les sommes à engager sont très importantes.

Il est convenu d'éclaircir dans un premier temps le statut de la piste, puis de rassembler toutes les parties prenantes pour définir les modalités d'entretien.

- Réouverture de la Montagne de Viey : R. BAYLE confirme l'intérêt d'étudier cette réouverture. Il souhaite que la réflexion déjà entamée reprenne. V. PONTOIS précise que le CRPGE a prévu de relancer cette réflexion en 2010.

### **Communes de Chèze et Villelongue**

- Construction de la cabane du Plaà de Chèze : M. FILY indique que la construction et la mise en service de cette cabane est l'aboutissement d'un travail de fond. Ce travail a débuté par un diagnostic pastoral du CRPGE lors de l'élaboration du Document d'objectifs du site.

A. SALLENT rappelle l'historique du projet (diagnostic pastoral, création d'un groupement pastoral, signature d'un Contrat d'Agriculture Durable, construction d'un parc de tri, montage financier du projet, construction et mis en service de la cabane).

JC CASTEROT et l'ensemble des participants soulignent que cette réouverture de montagne et son équipement sont un cas d'école qui doit être imité.

V. PONTOIS indique que le CRPGE a édité une plaquette « Retour des troupeaux sur la montagne du Plaà ». Cette plaquette relate le déroulement de ce projet.

M. FILY souhaite que cette plaquette soit annexée à ce compte-rendu, avec l'accord du CRPGE.

### **Action : Suivi des milieux humides**

L'animateur rappelle que l'action initiale consistait en la « mise en place d'un suivi des zones humides sensibles » aux Lac d'Isaby et d'Ourrec. Cette action avait été recadrée après les conclusions du CBNPMP à la suite d'une visite de terrain en juillet 2008. Cette visite avait permis de constater que les zones portant des habitats d'intérêt communautaire n'étaient pas menacées par la fréquentation. Un suivi fin de ces zones ne se justifiait donc pas.

Il avait été préconisé cependant de réaliser un suivi photographique tous les 2 ans de certains points de la végétation (bas-marais et herbiers aquatiques) en partie supérieure du Lac d'Isaby.

Lors de cette sortie, la présence d'algues filamenteuses dans ce même lac avait été remarquée. Leur niveau de présence justifiait leur détermination et leur interprétation.

Le dispositif de suivi photographique est présenté aux participants.

L. OLICARD présente la problématique de la détermination des algues filamenteuses actuellement en cours à l'Ecolab de l'Université Paul Sabatier. (temps, coûts, nécessité d'obtenir des fructifications) Il estime que la détermination de ces algues devrait être terminée au 1<sup>er</sup> semestre 2010 en espérant pouvoir parvenir à déterminer l'espèce en plus du genre.

F. CAZALE demande en quoi la détermination de l'espèce est-elle importante. L. OLICARD indique que ces algues peuvent être indicatrices de conditions écologiques particulières. La connaissance du genre ne serait pas alors suffisante pour interpréter leur présence

## **Action : Suivi de l'évolution des épicéas**

L'animateur rappelle l'axe de cette action « suivre l'évolution d'essences forestières non autochtones » et la mesure actuellement en cours « suivi de l'évolution de l'essence en versant sud » sur la vallon du Bastan de Sers.

J. COY dresse l'état actuel des connaissances sur la présence de l'épicéa commun dans les Pyrénées. Il indique notamment que la surface initialement plantée en Epicéa dans les Pyrénées, a doublé en 150 ans par la colonisation de cette essence.

Le travail conduit a consisté à relever sur un transect de 845 m de long et 40 m. de large, les habitats présents et le nombre d'épicéas présents et leurs caractéristiques dendrométriques.

Au final, 5 habitats naturels différents ont été identifiés, dont 4 sont d'intérêt communautaire.

Ces derniers habitats sont : « lande sèches à callune et à raisin d'ours », « bas-marais alcalins », « pelouse acidiphile » et « mégaphorbiaies de graminées ».

Les habitats « pelouse acidiphile » et « mégaphorbiaies de graminées » ne comportent pas d'épicéa.

Les habitats « lande sèches à callune et à raisin d'ours » et « bas-marais alcalins » portent des épicéas.

Le nombre d'épicéas relevés est de 33 pour une surface d'environ 3.8 ha. La taille des sujets varie de 0.30 m à 15 m de hauteur. 2 d'entre eux portent des fructifications.

Un travail de cartographie, restant à conduire, permettra de visualiser la répartition de ces arbres et des habitats sur le transect.

La réflexion porte déjà sur la sensibilité de l'habitat « bas-marais alcalins » à la colonisation. Cette colonisation se traduirait par un assèchement progressif et une perte de typicité.

J. COY précise plusieurs points :

- ces données ne sont valables que pour le transect étudié. Leur extrapolation à l'ensemble du vallon est hasardeuse.

- les semis d'épicéas sont moins nombreux sur les zones pâturées.

- la dissémination des épicéas peut être due à la présence d'autres peuplements que celui du Capet. En effet, des épicéas porteurs de cônes existent en partie inférieure du vallon. Leur capacité germinative n'est pas connue.

L. OLICARD précise que cette capacité pourrait être déterminés par des tests de germination en collaboration avec l'Université Paul Sabatier.

A. SALLEMENT demande si la colonisation de certaines estives par l'Epicéa est un enjeu majeur, au regard de l'expansion du Buddleia par exemple. J. COY évoque les questions de modifications paysagères, de bouleversement du cortège écologique. Il ne minimise pas toutefois les problèmes posés par l'extension d'autres espèces invasives.

M. FILY remarque cependant que ce travail permet de cibler l'habitat « bas-marais alcalins » comme étant potentiellement le plus sensible à la colonisation. Il constate aussi que cette méthode permet de quantifier le phénomène de colonisation.

## **Action : Signalétique d'information**

L'animateur informe les participants de l'évolution de cette action : les différentes réunions des groupes de travail et la mise en consultation des projets de panneaux ont permis de prendre en compte les aspirations de chacun. La mise en forme finale des textes et la délivrance des « bons à tirer » à l'infographiste est programmée pour le 30 novembre 09. La fabrication de supports par l'atelier Pic-bois à Tournay est quasiment terminée. Le muret en maçonnerie, destiné à protéger le panneau installé au Hautacam, est en cours de construction.

Il précise que JL NOGUERE, maire de Sers, lui a indiqué sa volonté de ne voir poser les panneaux qu'au printemps 2010. Cette volonté est partagée par JL PAMBRUN.

V. PONTOIS indique que la pose de ces panneaux sera assurée par le Syndicat Mixte du Haut Lavedan. Cette pose avait fait l'objet d'une estimation du temps de travail nécessaire. Mais, la facturation se fera au temps réellement passé. Le risque existe donc que le coût réel de la pose soit légèrement supérieur à l'estimation. Ce risque est d'autant plus grand que le Syndicat a relevé ses tarifs horaires de 2 € en 2009. Ce dépassement éventuel ne sera pas couvert pas la subvention et restera à la charge des maîtres d'ouvrage (communes de Sers et Beaucens). L'animateur en a averti le maire de Sers. Celui-ci consent à payer le surplus éventuel, mais souhaite qu'à l'avenir les dossiers soient construits en tenant compte de tels aléas. La mairie de Beaucens avait été avertie lors de la réunion du groupe de travail du 6 octobre 2009.

M FILY précise qu'une présentation de premières factures dans le courant de la semaine 49 assurerait un règlement rapide des prestataires.

L'animateur rappelle qu'il avait été prévu la création et l'installation de 3 autres panneaux. Les emplacements initialement évoqués étaient les suivants : secteur du Chiroulet, Chèze/Saligos et Piste du Capet.

JL CASTEROT et R. BAYLE s'étonnent du choix de ce dernier emplacement du fait des contraintes soulevées par ailleurs sur ce secteur (voir plus haut, rubrique « travaux sur la piste du Capet »).

J. IGAU rappelle que le secteur de Villelongue avait été pressenti pour recevoir un panneau. Les participants sont d'accord pour retenir les sites de Villelongue, Chèze/Saligos et du Chiroulet pour installer ces panneaux.

Après discussion, il est convenu que ces 3 futurs panneaux seront de taille identique à ceux en cours de finition.

Un panneau supplémentaire pourra être installé sur la piste du Capet lorsque la situation de celle-ci sera éclaircie.

G. COURAUD attire l'attention de l'assistance sur la présence de nombreux panneaux au Chiroulet. Ces panneaux ont été réalisés dans le cadre de la charte forestière et disposent déjà d'une charte graphique. Il serait donc judicieux d'intégrer celle-ci au panneau Natura 2000.

M. FILY indique qu'il est tout à fait possible d'intégrer cette charte graphique, en harmonie avec les panneaux déjà existant, et de conserver la ligne Natura 2000 des panneaux déjà réalisés par ailleurs. Il précise que les thèmes abordés sur ces panneaux sont à discuter en groupe de travail. L'avancement de cette action est à rendre compte auprès du Comité de suivi.

Par ailleurs, M. FILY souhaite que la suite de cette action soit portée par un seul maître d'ouvrage. Une maîtrise d'ouvrage unique permet en effet des économies de temps de gestion de dossier. Il sollicite la structure animatrice du site Natura 2000, la Commission Syndicale du Houscau, pour assurer cette fonction. JC CASTEROT informera la Commission Syndicale de cette demande. Il précise cependant que sa trésorerie est très serrée. En conséquence, le relais financier entre le règlement des factures et le versement de la subvention ne pourrait être assuré qu'avec prudence.

#### **Action : Suivi des populations et gestion du Desman**

L'animateur indique que cette action n'a pas débutée. En effet, un seul devis concernant la prestation de suivi est parvenu. Il s'agit du devis d'Ariège Environnement Diffusion s'élevant à 9000€. Un second devis est demandé depuis plusieurs mois auprès d'un second prestataire. A ce jour, et malgré de multiples relances, ce devis n'a toujours pas été reçu.

L'action prévoit aussi la mise en place d'un IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) mesurant la qualité des eaux aux points d'observations du Desman.

La maîtrise d'ouvrage de cette action est évoquée. M. FILY souhaite que la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées soit contacté pour assurer cette maîtrise.

#### **Divers : Site Internet Natura 2000 Vallées des Gaves**

V. PONTOIS informe les participants de la mise en service d'un site Internet regroupant les 14 sites Natura 2000 présents dans les Vallées des Gaves. Cette action est portée par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost. (SMDRA)

Stéphanie LANUSSE, travaillant sur ce projet, expose les caractéristiques de ce site :

Chacun des sites Natura2000 y sera présenté. Les Documents d'objectifs seront consultables. Les actions en cours seront développées et les comptes-rendus des différentes réunions seront mis en ligne. Ce site Internet, en voie de finalisation, est déjà accessible sur : [valleesdesgaves.n2000.fr](http://valleesdesgaves.n2000.fr)

L'animateur précise qu'une seconde action complémentaire sera réalisée en 2010. Elle consistera à la conception de panneaux d'information, propres à chaque site, et destinés à une exposition itinérante en Vallées des Gaves.

## **Programme d'actions 2010**

V. PONTOIS, en fonction des débats de cette réunion, soumet aux participants les principales actions à mener ou à finaliser en 2010 :

### **Gestion intégrée des habitats naturels et des estives**

- \_ CS Houcau : Parc mixte à St-Jean et clôtures Bizourtère
- \_ GP Villelongue : Agrandissement de l'abreuvoir à Angous, signalétique comportementale
- \_ GP Isaby : recueil des projets et visite sur site avec CRPGE et animateur, écobuage lac d'Ayous/lac d'Isaby
- \_ CSVB : éclaircir le statut de la piste du Capet., constituer un groupe de travail sur la réouverture de la montagne de Viey
- \_ GP Bagnères-Beaudéan : recueil des projets et visite sur site avec CRPGE et animateur

### **Action Suivi des milieux humides**

- \_ Intégrer les données concernant les algues filamenteuses dans la réflexion sur l'évolution des eaux du lac d'Isaby

### **Action Suivi de l'évolution des épicéas**

- \_ Réflexion en collaboration avec le CBNPMP sur la sensibilité de certains habitats par cette essence.
- \_ Mise en œuvre de tests de germination sur graines d'épicéas porteurs de cônes

### **Action signalétique d'information**

- \_ Finalisation de la conception et de la pose des panneaux « Hautacam » et « Sers »
- \_ Constitution de groupes de travail pour les panneaux « Chiroulet », « Chèze/Saligos » et « Villelongue »
- \_ Désignation d'un maître d'ouvrage unique pour cette opération

### **Action Suivi du Desman**

- \_ Recherche d'un maître d'ouvrage
- \_ Choix d'un prestataire pour le suivi
- \_ Recherche d'un prestataire pour la mise en œuvre de l'IBGN

### **Action Prise en compte de la bio-diversité dans la gestion forestière**

M. FILY indique que la révision du plan d'aménagement de la forêt communale de Villelongue a été finalisée récemment. Il souhaite que soit constatée la présence dans ce document des préconisations de gestion du Docob.

### **Action Accompagnement technique**

V. Pontois fait part aux participants de la mise en place en 2010 de journées d'accompagnement techniques. Ces journées sont initiées par la DREAL. Elles seront ouvertes aux acteurs Natura 2000 : gestionnaires, élus, prescripteurs, techniciens, acteurs du tourisme, habitants. Les thèmes développés seront :

- entretien des milieux ouverts par débroussaillage
- entretien des milieux ouverts par écobuage
- connaissance et fragilité des milieux aquatiques
- arbres sénescents : biodiversité et gestion conservatoire

Ces thèmes seront développés sur 2 journées. Les intervenants pressentis sont le CRPGE, le SDIS (Sce Déptal Incen. et Sec.), le CBNPMP, les CLE (Com. Loc. d'Ecob.)...

Le financement de l'organisation des ces journées est assuré à hauteur de 80% par le FEADER.

## **Prochain comité de suivi**

Le prochain comité de suivi est programmé pour mars/avril 2010.

Un bulletin d'information sera diffusé en 2010. M. FILY souhaite qu'il paraisse aussi sur le site Internet Natura 2000 des Vallées des Gaves. Il suggère aux élus présents de reprendre certains thèmes dans leurs bulletins municipaux.

## **Diffusion des comptes-rendus de réunions**

JL CASTEROT rappelle l'engagement moral pris par l'ensemble des acteurs Natura 2000 à participer aux réunions du site. Cet engagement moral avait été pris par les professionnels, les institutionnels, les élus, les associations.... Il déplore à ce jour une faible participation à ces réunions. Il reconnaît que les emplois du temps de chacun sont chargés, mais il apprécierait au moins l'envoi d'un mot d'excuse par les empêchés. Il rappelle notamment que 45 convocations sont envoyées pour chaque comité de suivi par le secrétariat de la CS du Houscau. Cette tâche entraîne un travail important en temps et en dépense.

L'ensemble des participants le rejoint sur ce constat.

JL CASTEROT propose que les comptes-rendus de réunion ne soient envoyés qu'aux participants aux réunions et aux excusés. Lors du débat qui s'en suit, R. BAYLE émet l'idée d'envoyer ce compte-rendu à l'ensemble des acteurs en leur précisant les raisons pour lesquelles le prochain compte-rendu ne sera diffusé qu'aux participants et aux excusés.

Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, JL CASTEROT remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et renouvelle ses remerciements envers R. NADAU pour son accueil à Saligos. Il clôt la réunion à 23h30.

Rédaction : Vincent PONTOIS - ONF  
Animateur Natura 2000

Vu : Jean-Louis CASTEROT  
Président du Comité de pilotage et de suivi  
Le 18 décembre 2009

*Pièces annexées :*

- informations fournies par Me Lagarde (Piste de Capet)
- plaquette CRPGE « Retour des troupeaux sur la montagne du Plaà »

Michel LAGARDE

Maître de Conférences  
en droit  
à l'Université de Pau  
Avocat à la Cour

Docteur d'Etat en Droit

Mémoire d'Or de l'Académie  
d'Agriculture de France

10, rue du Stade  
64121 Sarran-Castein  
tél et fax : 05 59 33 13 07  
06 10 82 38 55  
lagardemichel@neuf.fr

Pau, le 7 février 2008

Commission syndicale de  
la Vallée du Barèges

Objet : demande de ce matin, 11 h, réglementation sur piste

Bonjour à tous,

Remarque : je peux répondre rapidement, car c'est moi qui pour toute la France tient à jour la partie « Voirie » du Code général des collectivités territoriales.

Et puis j'ai aujourd'hui une accalmie de temps.

Michel Lagarde.

PS. Je suis au Palais de 14 h à 17 heures, mais après, de nouveau disponible.

## 1 LES FAITS

Faits :

- voie (« piste ») sur sol indivis, sans statut particulier (ni chemin d'exploitation, ni chemin rural, ni voie communale, ni voirie ONF ...).
- Circulation pour éleveurs, chasseurs, parapentistes.

Souhait : interdire la circulation du public, sauf certaines personnes, et donc limiter la responsabilité.

## 2 RESOLUTION

Explication :

Sur voirie privée, son propriétaire fait ce qu'il veut.

Sur voirie publique, l'autorité publique agit (mairie, préfet ...).

Une voirie privée ouverte au public est assimilée à une voirie publique.

Application :

La voie est propriété CSVB. Donc privée.

Les gens qui y circulent sont-ils un « public » ?

+ les ayants-droits de la CSVB ne sont pas un public.

+ tout ce qui n'est pas ayant-droit est un public.

Si dans les personnes usagères du chemin, il y a des personnes qui n'ont aucun lien de droit avec la CSVB, il y a « circulation publique ».

**Conclusion : dès lors que des personnes, comme les parapentistes, n'ont aucun lien de droit avec la CSVB, en cas de contentieux, tout juge décidera qu'il y a circulation publique, que la voie est ouverte au public. Par suite, il appartient au maire du lieu de situation de la piste de prendre la réglementation.**

### 3 PROJET D'ARRETE MUNICIPAL

Vu l'article L. 2213-4, alinéa 1 et 3 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

*« Le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques. »*

*Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules utilisés pour assurer une mission de service public et ne peuvent s'appliquer d'une façon permanente aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels. »*

Considérant que la piste XX (préciser le nom, le point de départ et l'arrivée) est sise sur sol indivis et donc relève du domaine privé de la CSVB.

Considérant que toutefois, il existe une circulation publique limitée mais réelle, et qu'à ce titre, cette voirie est partiellement ouverte à la circulation publique, ce qui autorise l'intervention de l'autorité municipale. Ce point n'étant d'ailleurs pas contesté par la CSVB.

Considérant que la tranquillité publique des espaces traversés par cette voie, et ceux auxquels elle conduit, la qualité de l'air, la protection des espèces et des espaces naturels montagnards, la protection du site fondent le présent arrêté, et qu'il convient sinon d'interdire totalement la circulation, du moins de la continger.

Vu l'article L. 2213-4, alinéa 1 et 3 du Code général des collectivités territoriales précité.

Arrête.

**Art. 1.** La circulation des véhicules autres que ceux énumérés à l'article 2 sur la piste XX est interdite.

**Art. 2.** Est autorisée, sous réserve du respect des objectifs visés à l'article L. 2213-4, alinéa 1 et 3, la circulation des véhicules des éleveurs, des chasseurs et des parapentistes.

**Art. 3.** La circulation des véhicules visés à l'article 2 fera éventuellement l'objet de réglementations ultérieures.



## Le retour des troupeaux sur la montagne du Plaà

### Les étapes :

**2004** : passage à la **PAC graphique**, la montagne du Plaà n'est plus déclarée → risque important d'abandon de l'estive

**2005** : **Diagnostic pastoral** sur l'estive dans le cadre de l'élaboration du **DOCOB** du site Natura 2000 du Lac Bleu Léviste. Le constat est le suivant :

#### un territoire

Une estive inutilisée avec un potentiel intéressant

#### des éleveurs

Des éleveurs transhumants qui seraient prêts à venir sur ce territoire

#### des élus

Des communes qui ne souhaitent pas voir disparaître ce patrimoine

Elaboration d'un projet de reprise de cette estive

#### L'estive du Plaà :

UP 060a

Territoire administratif : Villelongue

Propriété : commune de Chèze avec des droits de compascuité de Villelongue sur 2 quartiers (partage des charges 2/3 - 1/3)

Surface : 310 ha

Altitudes : 1700 à 2000 m

Accès difficile - estive enclavée

**2006** : structuration des éleveurs et **création du groupement pastoral d'Artzain, délégation de la gestion** des communes à ce GP (mai 2006)

**2006** : **signature d'un CAD** (Contrat d'Agriculture Durable) pour pallier à l'absence de contrat PHAE et aider au retour des troupeaux tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

**2007** : les communes commencent à équiper l'estive : **construction d'un parc de tri** et début des **réflexions sur la construction d'une cabane**.

**Fin 2007** : dépôt d'un **dossier de subvention** auprès du FEDER et du Parc National des Pyrénées pour la cabane

**Été 2008** : début des travaux



## La cabane de la montagne du Plaà

**Cabane pastorale** à destination du berger qui y séjourne en permanence (3 mois)  
+ une partie ouverte réservée aux éleveurs qui montent ponctuellement sur l'estive.

### Choix de la localisation :

- localisation étudiée / avalanche + toiture végétalisée dans la continuité de la pente
- localisation / estive
- proximité d'une source
- intégration paysagère

### Nombreuses démarches :

Appel à un architecte, dépôt d'un permis de construire + passage en commission des sites + autorisation du PNP + dossier de demande de subventions



**Coût** : malgré le souci de minimiser les coûts, le projet de cabane a été estimé à **101 000 € HT**

**Subvention** : cette cabane a été subventionnée à hauteur de 80 % du coût total (HT) selon le plan de financement suivant :

- subvention à hauteur de 40 % par le **Parc National des Pyrénées** soit 40 400 €
- subvention à hauteur de 40 % par des crédits européens « **FEDER** » soit 40 400 €

**Un chantier difficile** : la contrainte de chantiers en altitude :

- Logement sur place des ouvriers
- Nombreux héliportages



Campement des ouvriers lors de la construction – juillet 2008



➔ **Dans l'avenir, quelques améliorations** seront à apporter tels que des panneaux photovoltaïques pour le bien-être du berger.



Document réalisé par  
le GIP-CRPGE

Avec le soutien financier de l'Union Européenne, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Fonds National à l'Aménagement Des Territoires.

